



## Quels sont les impacts et effets induits par le processus de marchandisation des gisements de vent ?

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montigny et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny

Été 2025

Par: Alexandre Richard

Les projet éoliens sont-ils nécessaires ? La construction des deux projets de production d'énergie éolienne à l'étude sont des infrastructures susceptibles de générer de nombreux impacts cumulatifs qui n'ont pas été analysés dans les études d'impact déposées au dossier.

Vu l'ajout d'électron produit par le projet, ces électrons se cumulent aux électrons produits par d'autres projets de production existant et/ou en élaboration.

Les impacts cumulatifs concernant l'évolution du réseau de transport d'énergie induit par le flux d'énergie projeté par les deux projets ainsi que l'ajout de lignes de transport supplémentaires sont à prendre en considération avant d'aller de l'avant avec le projet. J'invite la commission à prendre les mesures nécessaires afin d'internaliser l'ensemble des impacts et effets attribuables aux projets.

La justification des projets est fermement remise en question, car l'énergie qui y transitera éventuellement est susceptible de générer de nombreux impacts sociaux et environnementaux en amont et en aval du projet.

Puisque l'énergie est un vecteur de croissance économique qui, historiquement, a induit une anthropisation accélérée des territoires. Dans les études d'impact déposées, les initiateurs ainsi qu'Hydro-Québec ont omis de traiter et de modéliser l'ensemble des impacts et effets psychosociaux, environnementaux et économiques induits par l'augmentation de l'offre énergétique produite.

L'énergie produite par le projet est susceptible d'être utilisée à des fins de changement d'affectation des terres ainsi qu'à la production de déchets qui, historiquement, a été assurée par la croissance de l'alimentation énergétique des grands centres ainsi que des nombreux bassins versants qui composent notre territoire commun.

En ce moment, le Plan de Gestion Intégré des Ressources Énergétique est en cours d'élaboration collective, il serait inéquitable et précipité que ces projets susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'environnement obtiennent des avis favorables avant même que le PGIRE ne soit complété.

Tel qu'observé lors de la première partie de l'audience et lors d'audiences antérieures, je tiens à vous rappeler que, sur l'ensemble du territoire Québécois, de nombreux citoyens et différents groupes sont préoccupés et se questionnent sur le fondement des hypothèses diffusées par l'initiateur et les instances étatiques concernant l'ajout de production d'énergie ainsi que de la robustesse du processus méthodologique utilisée pour procéder à la modélisation de la consommation future d'énergie.

L'offre énergétique induite par ces projets éoliens couplée à l'augmentation de la capacité de transit d'énergie sont des pré-requis à l'augmentation factuelle de la consommation d'énergie des utilisateurs.

En ce moment, les enjeux concernant les choix de priorisation des filières énergétiques n'ont pas été traités via un processus démocratique équitable alors qu'au même moment, la société d'État justifie le bien fondé de la nécessité d'ajout de production éolienne.

J'insiste sur le fait que le débat de société concernant la justification du processus d'ajout d'énergie éolienne n'a pas été produit au préalable et que les filières de sobriété couplé aux filières d'efficacité énergétiques représentent un gisement d'énergie susceptible de limiter à la source la nécessité de produire de l'énergie supplémentaire.

Le dépôt de ces projets est précipité. Concrètement, ils outrepassent le processus démocratique nécessaire à une prise de décision collective éclairée.

La justification préalable à leurs réalisations concerne tous les occupants du territoire qui sont susceptibles d'être impactés en amont et en aval du projet, c'est-à-dire lors des activités d'anthropisation nécessaire à la construction du projet et lors des activités issues de la consommation d'énergie produite par les initiateurs.

Les projets ont pour objectif de faire croître l'offre énergétique, les effets rebonds ainsi que les externalités induites par leurs implantations cumulatives n'ont pas été diffusées et traitées de façon impartiale lors des consultations publiques préalables.

Les impacts et effets induits par l'ajout de capacité de transit sur l'entretien des infrastructures actuelles et projetées n'ont pas été traités exhaustivement dans leurs intégralités.

De plus, tout au long de la durée de vie du projet, le maintien de la biodiversité est susceptible d'être sévèrement impacté par l'augmentation de transit d'énergie induite par le projet qui engendrent de nombreuses modifications cumulatives projetées de l'usage du sol lors de l'utilisation de l'énergie.

La biodiversité des régions réceptrices d'électrons produite par les projets de production d'énergie est actuellement impactée négativement par la l'utilisation de l'énergie volontairement mise en marché sans égard à son usage projeté, ce qui induit une accélération de l'anthropisation des territoires lors de son utilisation par les occupants.

De plus, le maintien de la qualité de vie ainsi que de la santé mentale des occupants du territoire est également susceptible d'être impacté par le volume d'énergie supplémentaire produite par le projet.

Sur ce point, les Québécois consomment près de quatre fois la moyenne mondiale d'énergie par habitant.

Les impacts psycho-sociaux attribuables à la croissance de l'offre énergétique soulève des enjeux psychologiques liés aux addictions énergétiques et pécuniaires produites par la réalisation des projets dont j'invite la commission à analyser.

L'énergie produite par le projet est susceptible de maintenir la tendance de consommation d'énergie qui induit une production excessive de biens et services. Ce modus operandi est en partie possible via la production préalable de cette énergie dont les impacts et effets cumulés de l'ensemble des actions humaines subséquentes vont bien au-delà de la capacité de support des écosystèmes alors que de multiples solutions de moindre impact existent.

Ces solutions de moindre impact (sobriété et efficacité énergétique) se doivent d'être déposées de façon transparente par les initiateurs et parties prenantes afin d'être comparées de façon impartiale, ce qui n'a pas été fait. Dans le cadre de ces deux projets, j'invite la commission à procéder à une revue de littérature exhaustive des solutions de rechanges à la production d'énergie.

Il y a une chaîne de conséquence attribuable à l'augmentation du volume d'énergie produite par les initiateurs. Considérant qu'il y a présentement de nombreux projets en exploitation et en cours d'élaboration. Il est crucial que la commission nous offre l'opportunité collective d'identifier exhaustivement l'ensemble des conséquences cumulatives attribuables à la production énergétique additionnelle afin de prendre des décisions éclairées. Sans affichage de l'ensemble des conséquences projetées, le consentement de la population n'est pas éclairé, d'où l'importance de produire un portrait transparent de l'état de la situation ainsi qu'une comparaison des projets présentés avec les nombreuses solutions de rechanges à la production d'énergie supplémentaire.

Une composante valorisée de l'environnement (CVE) reconnu par de nombreuses communautés susceptibles d'être impactées par le projet est :

**La protection, le développement et la mise en valeur des méthodes ainsi que des outils conviviaux permettant de réduire à la source la consommation d'énergie des occupants d'un territoire.**

Historiquement, cette composante est valorisée, car elle représente un potentiel de substitution des actions gourmandes en énergie sans égard à la source d'énergie utilisée en plus d'offrir une opportunité de réduction de la production de déchets.

Cette composante valorisée de l'environnement n'a pas été traitée dans l'étude d'impact déposée au dossier.

Les effets cumulatifs du projet sur cette (CVE) restent à analyser exhaustivement afin de ne pas enclencher inutilement une production d'énergie qui dépasserait nos besoins futurs.

De plus, il y a de nombreuses corrélations entre l'énergie produite et la quantité de produits manufacturés ainsi que de déchets générés via l'utilisation cumulative de l'énergie renouvelable et non-renouvelable.

Augmenter la production d'énergie risque alors d'accentuer la croissance de production de biens et services, ce qui induit de nombreuses externalités négatives qui s'étendent bien au-delà des cadres d'études circonscrits par les initiateurs.

Les mesures de sobriété représentent des solutions de rechanges aux projets de production d'énergie. Par exemple, la mise en œuvre de mécanismes de réductions de production matérielle ainsi que d'autolimitation de consommation d'énergie à la source couplée à diverses techniques d'efficacité énergétique à basse, moyenne ou plus modérément à hautes technologies (selon les meilleures pratiques et les circonstances) n'ont pas été intégrés dans l'étude d'impact ainsi que dans les scénarios de croissance de consommation d'énergie déposée par la société d'État.

Différentes mesures permettant de faire croître la sobriété énergétique n'ont pas été déposées au dossier. Les solutions de haute technologie déposées par les initiateurs risquent de constituer des vecteurs d'anthropisation structurant dont les impacts et effets se doivent d'être traités dans leurs intégralités par le BAPE.

La commission dispose des outils nécessaires à l'analyse du bien-fondé ainsi que de l'utilité sociale des démarches proposées par l'initiateur.

Concernant les enjeux sociaux, augmenter la capacité de transit d'énergie produite par le projet est susceptible d'augmenter significativement la dépendance énergétique des utilisateurs. Les impacts et effets cumulatifs attribuables à cette dépendance cumulée méritent une attention particulière de votre part. L'énergie produite est susceptible de générer des dépendances. Lors d'audiences antérieures, Hydro-Québec nous a fait part de son intention prioritaire d'améliorer la qualité du service, « *parce que si on électrifie davantage, on sera plus dépendant du service* » (DT1 P.51 dossier MacNider) Une mise à jour des enjeux en fonction des préoccupations citoyennes du moment est alors nécessaire afin de valider collectivement et de façon démocratique le bien-fondé et la justification du projet.

Comme discuté précédemment, sans égard à la destination de l'énergie qui transitera par les infrastructures du projet, de nombreux citoyens ainsi que divers experts remettent en doute la nécessité d'augmenter la capacité de transit d'énergie sans égard à l'usage tel que proposé par la construction des infrastructures qui seraient construites et gérées sur une longue période par l'initiateur.

Par exemple, l'abstinence d'utilisation de l'énergie qui excède les besoins de base à un épanouissement équitable envers les prochaines générations en fonction de la capacité de support des écosystèmes constitue une seconde composante valorisée de l'environnement dont l'initiateur a omis de déclarer dans l'étude déposée au dossier.

Le projet représente un risque important d'induction de comportements sociaux susceptible d'affecter le patrimoine immatériel lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Si le projet se concrétise, des risques de tentative de substitution des usages actuellement possibles via les produits pétroliers raffinés et/ou gaziers par de l'énergie renouvelable sont susceptibles de se matérialiser alors que la poursuite de ces usages à grande échelle via une alimentation en énergie renouvelable constitue une perte d'opportunité de réduction à la source.

Au moment d'écrire ces lignes, en lien avec la priorité 2 du plan d'action 2035, la présidente directrice générale d'Hydro-Québec déclare sur les ondes hertziennes publiques " *l'électron le plus vert, c'est celui qu'on ne consomme pas* "

Ces choix de production d'énergie proposés par les initiateurs, via l'exploitation des gisements de vents ne feraient que remettre à plus tard le problème de fond qui est notre dépendance énergétique historique dont Hydro-Québec a contribué, en partie, à son développement.

L'intégralité des impacts et effets de l'utilisation de l'énergie qui transitera par les infrastructures projetées par l'initiateur sur l'ensemble de son cycle de vie n'a pas été fait lors de l'étape de production, pas plus qu'elle n'est faite aux étapes de transport, de distribution et d'utilisation alors que c'est en grande partie l'omniprésence de cette énergie qui assure la concrétisation de l'anthropisation des territoires ainsi que la production d'externalités négatives actuellement non internalisées.

Ces externalités se doivent d'être prises en compte, dans leurs intégralités, afin d'obtenir un portrait global des impacts et effets des projets sur l'ensemble de leurs cycles de vie.

De plus, au risque de me répéter, les coûts psychologiques, sociaux et environnementaux cumulés liés aux actions humaines attribuables à l'utilisation de l'énergie qui transitera par les projets se doivent d'être analysés exhaustivement afin de déterminer, de façon transparente, si les mesures de compensation mises en place par l'initiateur et les parties prenantes sont suffisantes pour produire l'atteinte réelle des objectifs de décarbonation ainsi que de protection de la biodiversité. Autrement dit, une notion de responsabilité élargie des producteurs est introduite afin de ne pas répéter les erreurs de surproduction historique.

Augmenter notre consommation d'énergie à des fins de stimulation économique alors que nous en sommes déjà excessivement dépendants accentue significativement les risques que d'autres entreprises, municipalités, provinces, états et/ou pays tentent de nous mimer à des fins de captation de richesse intangible, ce qui aurait pour effet de générer des externalités à fort potentiel d'impact négatif, et ce, à même la zone d'études, ainsi qu'à l'extérieure de cette dernière.

Bien que l'utilisation de l'énergie renouvelable constitue un choix éclairé dans de nombreuses circonstances, la substitution de l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables ne règlera pas les problèmes mondiaux de surconsommation et de dépendance énergétique qui nous ont historiquement dirigés vers une perte de patrimoine immatériel et de biodiversité importante en très peu de temps.

Historiquement c'est en partie cette énergie qui transite sur le réseau qui nous a permis de faciliter la contamination ainsi que l'anthropisation cumulative des territoires, ce qui soulève des enjeux

majeurs qui méritent une attention particulière de la part du BAPE avant d'aller de l'avant avec les projets.

Tel que proposé, les projets sont susceptibles de contribuer, en partie, à la contamination de l'air, de l'eau et de la terre commune puisqu'ils sont conçus avec des Produits Pétroliers Raffinés ainsi que de nombreuses matières nécessitant la poursuite de l'extractivisme.

En plus de nécessiter des PPR pour leurs entretiens respectif tout au long de leurs cycle de vie. Lors de la phase d'exploitation, les projets sont susceptibles de transiter de l'énergie renouvelable qui sera conjointement utilisée avec des PPR chez les utilisateurs finaux et dont les impacts et effets globaux cumulés de l'utilisation de l'ensemble des sources d'énergie utilisées n'ont pas été pris en compte.

Sans égard à la source d'énergie, des risques d'addition énergétique sont présents, ce qui est susceptible de ralentir les efforts de décarbonation et de protection de la biodiversité.

Concernant la protection de la qualité de l'environnement, il est nécessaire de simuler les impacts liés à l'utilisation de l'énergie supplémentaire produite par le projet, et ce, sur une échelle temporelle équivalente à l'ensemble du cycle de vie du projet afin de valider que les usages ne créent pas une croissance cumulative des impacts.

Une analyse exhaustive des impacts cumulatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet ainsi qu'une analyse des effets psychosociaux de l'utilisation de l'énergie sont des préalables incontournables et absolument nécessaires pour permettre l'accès au savoir ainsi que l'internalisation de l'ensemble des coûts.

Dans les faits , les projets à l'étude ont pour but de générer une demande via la concrétisation d'une offre énergétique préalable. Lors d'une audience ultérieure, suite à une question du BAPE, le MEIÉ a déclaré : *"on va se questionner sur la demande qu'on veut générer au Québec en énergie"* . (nos soulignements) Le MEIÉ nous a aussi présenté ses orientations concernant le PGIRE qui a pour objectif d'appuyer les orientations déjà prises en matière de développement de la filière éolienne (DT5.1p2 dossier MacNider), ce qui soulève des préoccupations importantes concernant la prise au sérieux des instances étatiques concernant l'évaluation transparente de l'ensemble des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique qui sont susceptibles de réduire à la source la nécessité de produire de l'énergie supplémentaire.

Pour ces motifs , je vous recommande le refus des projets ainsi que la mise en oeuvre d'un moratoire concernant l'ajout de capacité de production d'énergie au Québec, ce qui nous permettrait de prendre la pause temporelle nécessaire à une analyse collective concernant nos choix attribuables à la production ainsi qu'à la consommation d'énergie sur le territoire.

Évidemment, un état des lieux concernant les impacts et effets cumulatifs de l'utilisation de l'énergie est un préalable à la réalisation d'un bape générique demandé à plusieurs reprises par de nombreuses citoyennes, citoyens et occupants du territoire. Produire de l'énergie sans connaître au préalable les impacts et effets globaux ainsi que ses risques afférents est susceptible d'induire des choix collectifs sous-optimaux qui peuvent porter atteinte à notre droit au froid.

Alexandre Richard